



Avancer des propositions

Réagir aux mauvais choix

Le conseil national du SNES, qui rassemble tous les responsables des sections académiques et départementales, s'est réuni les 18 et 19 juin. Il a procédé à l'analyse de la situation politique et aux responsabilités du mouvement syndical dans un contexte marqué surtout par l'ampleur de l'abstention et du vote protestataire en faveur de l'extrême droite et par l'obtention de tous les pouvoirs par la droite. Il a estimé que le mouvement syndical, faible et divisé, porte sans doute une part de responsabilité dans l'incapacité à imposer des solutions à « l'insécurité sociale ». Les premières déclarations et les premières décisions du gouvernement Raffarin montrent nettement le choix de favoriser par des baisses d'impôts les contribuables les plus riches et le refus d'augmenter le SMIC, dans un contexte d'engagement européen de dispa-



© DANIEL MAUNOURY

rition des déficits publics en 2004 dont il résultera forcément une dégradation du financement des services publics, et, au premier chef, de l'éducation. Le gouvernement limite pour l'ins-

tant sa politique de la jeunesse à des mesures d'exclusion : vers des centres fermés pour les jeunes délinquants, vers de nouvelles classes-relais, vers l'alternance, l'apprentissage ou le recours accru

au LP en cours de scolarité de premier cycle. Il propose de territorialiser davantage les politiques éducatives et de renforcer les corps d'encadrement et la hiérarchie. Il s'interroge sur des objectifs élevés de scolarisation, les estimant " peu réalistes ", tout en reconnaissant qu'une pénurie de diplômés est un risque réel.

Ces annonces, loin d'apporter des solutions de fond à la réduction de la « fracture scolaire » risquent bien au contraire de la renforcer. Là où nous attendons une politique sociale en faveur des plus démunis, une politique scolaire pour lutter contre l'échec et le découragement, on nous annonce des mesures qui favoriseront les plus riches en faisant payer la facture aux plus pauvres et aux services publics.

Le conseil national a donc mandaté le SNES pour mener une campagne active en ►► **Suite p. 2**

Après Séville

Alerte rouge sur les choix budgétaires

Le pacte de stabilité et de croissance sert de prétexte à un drôle de jeu politique.

Le traité d'Amsterdam (1997) a fondé le pacte sur un des critères de convergence du traité de Maastricht : le déficit public de chaque pays doit être limité à 3 % du PIB, sauf cas exceptionnel. Depuis 2000, un nouvel objectif est apparu dans les Conseils européens : atteindre l'équilibre des comptes publics d'ici 2004. Ce durcissement est injustifiable au plan économique. Tout ralentissement de la croissance creuse mécaniquement les déficits : respecter la contrainte d'équilibre ne ferait qu'aggraver la récession.

On voit mal les gouvernements européens s'interdire le recours à l'arme budgétaire, alors que la politique monétaire, fixée unilatéralement par la Banque centrale européenne, est déjà rigoureuse

(les taux d'intérêt sont plus élevés en Europe qu'aux Etats-Unis et au Japon).

En autorisant le gouvernement français à subordonner le respect de son engagement d'équilibre d'ici 2004 à un rythme de croissance de 3 %, les ministres des Finances réunis à Madrid sont revenus à un certain réalisme, tout en sauvant les apparences du dogme libéral.

Tôt ou tard, les Conseils européens devront faire face aux deux grandes faiblesses du pacte.

D'abord, fixer une limite par pays, et non au niveau de la zone, est incohérent pour gérer une zone à monnaie unique. Si un pays est en difficulté, il doit pouvoir relancer son économie avec un déficit accru, tandis que les pays bien portants réduiraient le leur.

Ensuite, il est stupide de prétendre équilibrer annuel- ►► **Suite p. 3**

Intervention du SNES

Affections en LP

Lors de l'audience que le SNES a obtenue au cabinet lundi 17 juin, nous avons soulevé la question des affectations en LP de certifiés et agrégés afin d'obtenir des précisions sur la portée et les conditions d'écriture de ce texte.

Nos interlocuteurs ont été rassurants, certifiant que cette note n'avait pas été débattue entre la

DPE et le cabinet et correspondait uniquement à une volonté de résoudre des cas individuels et non aux prémisses d'une réflexion sur les corps des PLP, certifiés, agrégés. Nous avons obtenu l'assurance que les recteurs, réunis le 25 pour préparer la rentrée, seraient informés en ce sens et que le volontariat des collègues serait respecté. ■

Frédérique Rolet

En bref...

Rapport Belloubet-Frier

A la demande de Jack Lang, alors ministre de l'Education nationale, Mme Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse a rédigé un volumineux rapport intitulé « 30 propositions pour l'avenir des lycées ». Dans le supplément joint à cette *US*, nous en publions de larges extraits ainsi que les commentaires du SNES.



Logiciels libres

Face à la « marchandisation » annoncée de l'école et à la taxe Microsoft, les logiciels libres constituent une alternative crédible et salutaire.

Après la réception début juin d'un envoi publicitaire massif et non sollicité en provenance de Microsoft, un groupe d'enseignants se mobilise pour lancer une campagne nationale d'information afin de présenter des solutions moins onéreuses et plus fiables, ouvertes et pluralistes, basées sur les logiciels libres.

Le SNES soutient cette initiative et appelle à afficher dans toutes les salles des profs la lettre aux enseignants : <http://www.framasoft.net/lettreauxprofs.html> la présentation de 3 logiciels libres : <http://www.framasoft.net/librecole.pdf>



Le premier débat des « mercredis des observatoires des programmes et des pratiques » a eu lieu avec Stéphane Beaud, sociologue.

(voir compte rendu page 4).

José Bové en prison

La capacité de José Bové à recourir à la médiatisation peut en irriter certains. D'autres peuvent ne pas partager tous ses combats, en particulier lorsqu'il s'agit des OGM. Il n'empêche que le leader de la Confédération syndicale pose de vraies questions et qu'il a contribué à démonter les nombreuses aberrations d'une certaine mondialisation.

Une des premières décisions du nouveau gouvernement a été d'envoyer José Bové en prison. Cette décision qui équivaut à une véritable criminalisation de l'action syndicale est en complète contradiction avec la volonté de dialogue social affichée par le gouvernement. La FSU a exprimé dans un communiqué de presse son émotion devant cette incarcération et continuera de manifester sa solidarité aux inculpés de Millau.

Toute l'équipe de l'US vous souhaite de bonnes vacances.

Edito



Le tour de passe-passe de Séville n'aura trompé personne : personne ne croit en effet que la croissance va miraculeusement remonter à 3 %,

s'y maintenir, pour que la France tienne son engagement de parvenir à l'équilibre budgétaire en 2004. Il faut en revanche prendre très au sérieux les engagements de financer les premières mesures du collectif budgétaire par des économies et des redéploiements, et de poursuivre cet effort dans la préparation du budget 2003. L'éducation n'étant plus affectée comme une priorité par ce gouvernement, le pire est à craindre.

Il n'est pourtant pas pensable de ne pas poursuivre et amplifier le plan pluriannuel de recrutement : il faudra rapidement porter le nombre de postes aux concours à 25 000 et donc à 20 ou 21 000 dès les concours 2003. Pour pourvoir tous ces postes, il n'est plus possible de différer la création de prérecrutements : cette décision doit être prise dès le collectif budgétaire, à hauteur de 5 000 prérecrutés. Sauf à faire le choix de faire exploser le recours à la précarité.

La tentation va être grande de procéder à des redéploiements dans le budget 2003, dernière tranche de la loi de programmation Lang, alors qu'il faudrait créer 2 à 3 000 emplois supplémentaires dans les lycées et collèges pour prononcer les mesures contenues dans les réformes Lang. Sauf à faire, là encore, le choix d'amplifier le recours à de nouveaux précaires.

Il est urgent que nous puissions faire entendre en direct nos arguments et nos demandes auprès des ministres.

Jean-Marie Maillard, cosecrétaire général

Réagir aux mauvais choix (Suite de la page 1)

faveur d'une réduction des inégalités à laquelle le système éducatif doit contribuer. Il fera valoir dans les prochains mois, ses propositions pour un second degré capable de résoudre en continu les difficultés scolaires pour renforcer le rôle des services publics en faveur de la justice sociale, pour que nos métiers, se renouvellent, s'enrichissent et soient mis en capacité de mieux assumer leurs missions. Cette campagne s'adressera à la profession dans le cadre de la préparation des élections professionnelles de décembre d'où le SNES doit sortir confirmé et renforcé comme pôle de rassemblement de la profession, et à l'opinion publique pour montrer qu'une politique scolaire ambitieuse est nécessaire et possible.

Le conseil national a examiné la situation de rentrée. Elle continuera d'être marquée par une insuffisance des recrutements et le maintien d'un fort contingent des personnels précaires.

Les engagements pris pour la réduction du temps de travail des CPE et des CO-Psy risquent de ne pas être tenus. La plupart des dispositifs de réformes contestés par les personnels semblent maintenus : généralisation des IDD en 5^e aux dépens des horaires disciplinaires, et des TPE en Terminale, avec des taux d'encadrement qui ne s'amélioreront pas.

Le CN a donc appelé à une reprise rapide de l'action syndicale à la rentrée par une semaine d'action qui permettra de mettre en évidence les besoins, les demandes et d'imposer que les équipes pédagogiques restent maîtresses de leur choix. Le SNES fait pression sur le



© DANIEL MAUNOURY

ministère pour que, dès maintenant, des décisions soient prises pour le réemploi des précaires, la systématisation des listes complémentaires aux concours, la création de prérecrutements, l'amplifica-

tion du plan pluriannuel de recrutement et pour qu'il soit mis fin définitivement à la précarité. Le CN appelle les collègues à débattre d'une action nationale au cours du premier trimestre sur la condition enseignante.

Le SNES prendra sa place dans l'initiative FSU du 18 septembre « l'école face à ses inégalités » et contribuera à un Eduscope pour faire valoir auprès de l'opinion les solutions d'avenir en faveur de l'éducation.

Il participera à toutes les initiatives pour la défense des retraites et sera présent au forum social européen de novembre et au forum mondial de Porto Alegre. ■

Denis Paget

Collèges : reprendre l'action à la rentrée

Le conseil national a largement débattu du collège, de son avenir et des réformes en cours. Dès maintenant, le SNES a demandé aux nouveaux ministres de prendre rapidement la décision de ne pas généraliser les IDD, au cycle central, d'améliorer les horaires de français en Sixième, de réaffecter des moyens aux horaires disciplinaires et de redonner aux équipes la maîtrise de leurs choix pédagogiques. Il s'agit, pour le SNES, ni d'interdire aux collègues qui s'y sont investis de conduire des projets interdisciplinaires dans ce cadre, ni d'accepter que cette forme de travail vienne partout amputer les horaires consacrés aux apprentissages disciplinaires prévus par les programmes. Il s'agit surtout de ne pas enfermer les changements à apporter au collège dans le seul débat pour ou contre les IDD. Les dix propositions du Manifeste pour développer de vraies ressources pédagogiques en faveur des élèves en difficulté restent au cœur des revendications syndicales.

C'est pourquoi le SNES appelle les personnels des collèges :

- à refuser collectivement la mise en place des IDD quand les collègues sont porteurs d'autres choix ;
- à dénoncer les conditions de mise en œuvre des IDD et à poursuivre le débat sur l'interdisciplinarité ;
- à exiger des moyens supplémentaires pour les collègues volontaires qui voudraient expérimenter les IDD
- à faire connaître les propositions du Manifeste et à poursuivre le débat sur la façon de résoudre les problèmes aigus du collège.

Le SNES apportera son soutien aux collègues qui ne voudraient pas se voir imposer des itinéraires, défendra la liberté de leurs choix et dénoncera toutes les formes de pression. Il organisera le suivi et le bilan de l'action sur cette réforme.

Conseil supérieur de l'Education du 27 juin

Votes sur les programmes

• **Arrêté sur la 8^e heure de philosophie en Terminale.** Le SNES et la FSU ont voté pour et ont demandé que les moyens soient donnés réellement aux établissements. Nous demandons également la 4e heures en S.

Vote : Pour 26 dont FSU, Contre 19, Abst. 2, RV 6.

• **Programme d'histoire géographie cycle terminal en séries ES, L et S.** Nous constatons peu de changements sur ce programme. Alors, pourquoi en changer ? Sur le programme de S nous refusons un programme qui n'est qu'un sous-programme de L/ES. Nous arrivons à des incohérences de contenus, autant conserver l'existant. Il n'est plus possible de continuer à bricoler des programmes. Il faut conduire une réflexion large, pluraliste, publique, avec tous les acteurs concernés (enseignants, IPR, formateurs, universitaires) sur deux ans, pour redéfinir les finalités, objectifs et contenus généraux de l'enseignement de l'histoire-géographie. Il faut réfléchir à l'évolution de la Sixième à la Terminale globalement.

Vote sur L et ES : Pour 8, Contre 23, Abst. 19 (dont FSU)

Vote S : Pour 7, Contre 38 dont FSU, Abst. 3.

• **Programmes de langues vivantes en classe de Seconde :** le GEPS propose une mise en cohérence des programmes de toutes les LV et une partie culturelle conséquente. Nous avons rencontré le GEPS qui a pris en compte beaucoup de nos remarques. Il reste un

point d'achoppement sur les programmes LV1 et LV2 qui ne sont pas encore assez différenciés. Nous sommes d'accord sur l'interdisciplinarité renforcée et l'usage des TICE mais avec une interrogation sur leur possible réalisation. Accord global du SNES. L'absence de diversification pose problème ainsi que celui des horaires.

Vote : Pour 44 dont FSU, Contre 0, Abst. 0, RV 1.

• **Programme de SES :** une divergence de fond. Outre que ce programme est le dixième en 10 ans, il s'agit d'une écriture très prescriptive et qui ne limite pas le programme. Le GEPS affirme qu'il ne s'agit pas d'un nouveau programme mais d'une mise en cohérence avec celui de première pour le rendre plus lisible par les indications complémentaires, de mieux articuler éco et socio. Nous constatons que la consultation n'a pas été prise en compte. 80 % des collègues refusent de changer, ils souhaitent pouvoir s'installer un peu dans les programmes avec une réelle formation continue. De plus ce programme est très long, il est devenu paradoxalement très prescriptif et en même temps moins délimité. Beaucoup de flou subsiste dans les indications complémentaires. Le choix d'enlever Bourdieu est très contesté. Vote : Pour 21, Contre 18 dont la FSU, Abst. 7.

• **SVT-TS :** des limites au programme ont été votées et paraîtront au BO. Pour plus d'information voir le site observatoires du SNES.

- VOS PETITES ANNONCES - Tél. 01 40 63 27 11 - SNES, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

A louer, La Rochelle, août 2002, sup. maison, tt confort, 8 pers., 1 km c.v., 3 km Ré, 600 m plage. Tél. HR 05 46 34 87 70.

(34) Grande-Motte, stud.-cab., 38 m², r.-d.-jardin, park, 4/5 pers., 366 €/s., calme, devant plage, 27/07-17/08. Tél. 06 73 33 10 22.

(40) Landes, loue chalet tt cft, calme et charme assurés, prox. comm. Tél. 05 62 94 67 12 (HB).

Poitiers, coll. loue T2 ds imm. calme, cav., park. en ss 500 m, IUFM-rectorat, 420 €/mois c.c. Tél. 05 49 60 75 63. Mél : loic.tanguy@free.fr.

Paris 11^e. Loue juillet (semaine ou mois) chambre, cuisine, douche. Tél. 06 73 98 02 20.

(29) Plozevet. Loue maison + jardin. Juill. (6-20) Tél. 02 98 96 17 46.

Loue appart. 457 €/sem., juill.-août, 5 mn mer, Nice centre. Tél. 04 93 87 80 68.

Coll. ch. pr fille, cl. ter. Lyc. franç. Londres, logt famille d'accueil ou autres, South Kensington SW7 ou prox. de 9/02 à 7/03. Tél. 05 59 16 02 00 ou 06 07 79 35 93.

Vosges. Chalet 6 p., nature, vue, confit. Fax : 03 83 98 25 81. Tél. 06 62 72 21 30.

Coll. ch. pour sa fille, loc. studio à Ajaccio pr année scol. 02-03. Tél. 06 88 56 02 02.

(85) Martinet. Loue maison jardin, 3 ch., 450 €/sem. Tél. 02 51 34 65 64.

Sud Ardèche, gîte 4 pers., tt cft, prox. gorges, 600 €/quinz. Tél. 04 75 53 08 15.

La Rochelle. Loue jolie mais. jard., prox. mer. Tél. 05 46 67 49 04.

(75) Montmartre. Loue 3 p., calme, 85 m², 4/6 pers., juill.-août, 385 €/sem. Tél. 01 42 55 32 38.

Paris 5^e. Loue F1, 230 €/quinz., 450 €/mois été. Tél. 06 63 10 42 03.

(06) Nice, studio ensoleillé, résid. stand., calme, terrasse, pkg, 15 mn centre ville, 300 €/sem. Tél. 06 20 68 57 07.

Lorient. Mobilhome, 274,41 €/sem. Tél. 06 71 20 84 17.

Béziers. Maison 3 ch., 5/6 p., été 450 €/sem., 800 €/quinz. Tél. 04 90 55 21 99.

(29) Loctudy. Loue maison, prox. mer, commerces, 3/4 pers. Tél. 01 46 45 04 14.

(13) Aix centre, loue juill.-août, T3 + terrasse, 4 pers., 300 €/sem. Tél. 04 91 93 26 89.

Coll. loue Pyrénées, maison, jard., gar. Tél. 04 67 15 38 80.

Vendée, coll. loue 760 €/2 sem., vaste mais. camp. (6 pers. max.), ds gd jardin clos du 13.7 au 31.8, 25 km plages et La Rochelle. Tél. 02 51 69 12 11.

Sud Ardèche. Belle maison dans hameau de caractère, 6/8 pers. tt confort, cuis. équipée, 2 s.-de-bs. 450 €/s. Tél. 04 75 39 16 28.

(17) Prox. mer, loue mais. 3/4 p., jard., calm. 1.07-31.08. Tél. 05 46 99 28 56.

Esp. T4, terr., the. Tél. 06 19 21 17 76.

Aix-en-Provence, dans parc 5 000 m², piscine grillagée, maison 7 pers., 200 m², s.-de-bs, tt confort, lave-linge, vais., four + mic. ondes, télé, climat., calme, soleil, juin et sept. 1 700 €/sem., juill.-août (sauf 3/7 août) 1 900 €/sem. Tél. 04 42 60 94 34 - 04 91 57 17 70.

Coll. échange appt ds mais. campagne Ardèche Sud, 8 à 10 j. été, contre logement prox. mer. Tél. 04 75 33 35 80.

(29) Bret, coll. loue mais. à Cléder, 3 km plages, du 08/07 au 05/08, 6/8 pers., calme, confort, gd jard., 500 €/sem. Tél. 06 78 78 40 76.

Loc. été Paris, appt meub. 60 m². Tél. 03 27 61 08 96.

Biarritz, Milady, sept. à juin, meublé, F3 duplex (ét mais. ville) 75 m² + gde terr., vue mer, 30 m plage + gge 520 €/mois c.c. Tél. 05 59 23 03 36 ou 05 59 69 08 78.

Loue large villa, deux familles, bord de mer Nord Maroc. Tél. 212 61 30 10 67.

Travail du bois Stages de menuiserie

Apprenez en réalisant
un meuble personnel

« DANS LA VALLÉE DE LA DRÔME »



26400 Suze-sur-Crest
Tél. : 04.75.40.02.41

Coll. ch. F3 Paris, 1^e/07, 1^e/08, 1^e/09, 1^e/10, 10^e, 11^e, 18^e ardt pr enfants. Tél. 02 98 83 75 98.

Loue Bilbao, Musée Guggenheim, 3 p. juillet-août, 300 €/sem. Tél./fax 00 33 01 42 52 30 83 - 00 34 94 42 46 200

(66) Canet plage, F2, parking, tte période. Tél. 04 68 61 05 59.

Paris 5^e. A louer, 33 m², 1^e/07-15/09, 230 €/sem. Tél. 02 31 44 94 35 ou 06 86 47 03 03.

Toscane, Montepulciano, 4 appts, 4/5 pers., tout équipés dans centre hist., vues superbes, jardin. http://web.tiscali.it/poggiolo

Coll. ch. F2, Lille au 1^e/09 pr fils étudiant licence. Tél. 03 22 24 67 90.

Arc 1800. Stud. Sud, 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

Prague. Coll. loue grand appt centre, calme, 350 €/sem. Tél. 01 60 72 62 48.

Coll. ch. à louer pr enfants, F2 Paris. Tél. 02 47 53 28 08 / 06 80 84 88 28.

Coll. CPE cherche F3 (ou F2) à Paris. Tél. dom. 02 31 34 62 83. Tél. trav. 02 31 82 25 42.

Loue Festival Avignon, T4 jard., park. fermé. Tél. 06 83 34 84 28.

(44) Le Croisic. Loue 10-24/08, mais. 6 pers. Tél. 02 40 20 24 76.

Paris 8^e. Loue 5 p. haussmannien, 150 m², 3 ch., proche métro/bus, libre août, 650 €/sem. Tél. 01 45 22 93 80.

(34) Pet. ville, 40 km mer, mais. restaurée, gd conf.+terr., pisc., jard., 4/5 p., 500 €/sem. Tél. HR 04 67 38 09 49.

Gde-Motte, studio 4 p., pisc. Accès direct plage (100 m), 400 €/sem. Tél. 04 66 64 55 82.

(74) Près La Clusaz, st. 4 pers., coin nuit fermé, garage, 225 €/sem. Tél. 03 80 58 22 84.

(47) Loue près Villeneuve/Lot, mais. 2/8 pers., juill.-août ds village, ttes comm., jardin, 400 €/sem., hors saison : 360 €/sem. Tél. 01 30 06 05 84.

Venise centre, coll. loue appt/sem., 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95.

Paris-centre, 2^e, 2 p. 06/07/08 2002, 250 €/sem., 790 €/mois. Tél. 06 62 67 23 33.

Briançon, joli F3, ttes sais. Tél. 04 42 21 67 88 (répondeur).

Vence. F2, 560 €/quinz. Tél. 06 83 50 47 49.

(33) Lacanau, loue maisonnette, 4 couchages, 340 €/sem. Tél. 05 56 87 62 85.

Nice. Coll. loue sem., bel appt, calme, 2 ch., 6 couch., garage. Tél. 04 93 05 81 21 - 04 93 05 88 57.

(66) Coll. loue villa F4, jard., cft, 5 km mer, été 425 €/sem. Tél. 06 86 86 66 99 - 04 68 66 52 52.

(83) Hyères. T2, joli, calme, vue mer, park. Tél. 04 94 35 74 24 ou 06 60 18 03 51.

J.f. recherche studio ou F1 à Paris, 460 € (env. 3 000 F) c.c., caution garantie. Tél. : 01 45 87 01 51.

Bellac (40 km Limoges, 80 km Poitiers), villa neuve, 5 p. meubl., 2 s.d.b., cuis., jard. Pour 6 à 8 pers., 2 lits de 2 pers., 4 lits d'une pers. Juin : 430 €/sem. Juillet, août, sept. : 490 €/sem. Du sam. au sam. Tél. 01 48 20 85 64, fax : 01 42 43 70 58.

Loue Lille F3 + garage + cave 400 + 60 €. Chauff. indiv. Libre 1/08. Tél. : 03 20 72 88 97.

Loue villa F4, 5 mn. Avignon du 12 au 19-7 et du 1er au 15-8. Tél. : 04 90 25 08 75.

IMMOBILIER

(64) Anglet (limite Bayonne), vd F3/4, 85 m², balc., grd garage, ds pet. coprop., calme, asc., prox. lycée, coll., univ., commerces, bus. 136 000 € à déb. Tél. 06 84 15 75 56, 06 81 36 35 04.

Nice port, collègue achète ou loue 3 pièces, septembre 02. corinne@assala.com.

Paris 19^e, métro Fabien, coll. vd 2 p., 30 m², séj., cuis., s.-eau-wc, ch. mezz., cc ind. gaz, dble vitr., porte blindée, 4^e ét., visite du 1^{er} au 6 juill. Tél. 04 66 64 79 18 ou 06 72 78 06 99.

Vds studio 4 p., Alpe-d'Huez centre, pied pistes. Tél. 04 66 20 01 90.

(24) Thiviers, vds appt 3 pièces dans petit immeuble. 58 000 €. Tél. 04 42 81 21 68.

LOISIRS

Estachon-en-Provence, séjours ressourcement, chambres hôtes, nourriture bio, soleil, calme, balnéo, massage. Tél. 04 92 61 33 88.

Retraitée cherche coéqu. pr voyage en Inde, sac à dos, mi-août, mi-sept. 02. Tél. 04 73 71 12 55.

Stages d'été dessin, peinture, avec artistes confirmés, tous niveaux. En Gascogne. Rens. et dossier sur demande au **05 58 71 50 89.**

Quatre stages en Bourgogne : le nu par le dessin et le modelage, le pastel, l'aquarelle et le dessin, la calligraphie et la peinture chinoises, 275 €/sem. à La Licorne Bleue, 21150 Flavigny. Tél. 03 80 96 20 59, www.licorne-bleue.org

**Le service
des petites
annonces
reprendra
début
septembre**

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE
DE VOTRE HABITATION
AVEC PISCINE**
dans les départ. 66, 11, 34, 84, 13, 06, 83, 30
**Louez votre villa
en juillet ou août**
loyer élevé, paiement garanti,
clientèle sélectionnée
ACACIA LOCATIONS SAISONNIÈRES
APPEL GRATUIT : 0 800 880 846

www.acacia-location.com

Après Séville, alerte rouge sur les choix budgétaires (Suite de la page 1)

lement les comptes d'un agent économique qui investit sur le long terme. Financer des dépenses d'infrastructure, d'éducation, de santé, induit d'étaler le financement sur de nombreuses années. Des voix s'élèvent pour demander la distinction entre solde conjoncturel (hors investissement) et solde structurel.

Le plus frappant, c'est le manque de réalisme des engagements pris par des gouvernements, par exemple dans le programme triennal déposé au début de l'année par le gouvernement français : que reste-t-il six mois après de l'engagement d'une progression des dépenses de santé inférieure de moitié à la croissance du PIB ?



Les choix faits dans ces Conseils européens sont purement idéologiques et politiques, et surtout fort peu démocratiques. A l'ombre de la Commission européenne, les gouvernements font des choix politiques majeurs (affaiblissement de l'Etat-providence et privatisation de services publics), en substituant au contrôle législatif et citoyen (ni les opinions publiques, ni les parlements nationaux et européen ne sont consultés) l'auto-contrôle des exécutifs par eux-mêmes. L'Union européenne apparaît alors

comme la caution commode de politiques impopulaires. Si les Conseils européens continuent dans cette direction, nul doute que se prépare une crise majeure dont la vague populiste récente n'est que le signe annonciateur.

On mesure l'ampleur du choc budgétaire qu'impliquerait la réduction du déficit français estimé à 2,5 % pour 2002 à un niveau proche de zéro en 2004 !

Surtout avec la promesse de Chirac de réduire l'impôt sur le revenu de 30 milliards d'euros et les 6 milliards que la police et la justice doivent recevoir sur le quinquennat. A Madrid, la France a pris l'engagement de s'assurer que toute baisse d'impôt sera compensée par autant d'économies, et de réduire à moyen terme le niveau de ses dépenses publiques.

Les arbitrages pour le budget 2003 seront terribles pour les ministères non prioritaires, et dans les premières déclarations gouvernementales, l'éducation n'est plus affichée comme une priorité !

A plus court terme, l'exercice du prochain collectif budgétaire s'annonce périlleux pour l'Education nationale : aux 2,7 milliards d'euros correspondant à la baisse de 5 % de l'impôt sur le revenu, s'ajoutent les 3,5 milliards du manque à gagner avec le ralentissement de la croissance, plus les engagements pris sur la sécurité, soit au total 7 à 8 milliards d'euros, c'est à dire l'équivalent de 10 % du budget de l'Education nationale ! Recrutements insuffisants, classes chargées, blocage des salaires, non financement des réformes du collège et du lycée : tel est l'horizon de la rentrée !

Il va falloir se bouger. ■

Daniel Rallet

Salaires

La FSU pour un SMIC à 1 143 €

Le gouvernement vient de refuser tout coup de pouce au SMIC au 1^{er} juillet, en se contentant de l'augmentation légale de 2,4 % qu'induit mécaniquement l'évolution depuis un an de la hausse des prix et du salaire horaire ouvrier moyen.

Il s'est réfugié derrière le traitement préalable de la multiplicité des SMIC provoquée par la mise en œuvre des 35 heures pour ne pas aborder la question des bas salaires.

Pour sa part, la FSU ne dissocie pas l'indispensable retour à un SMIC unique d'une revalorisation substantielle du SMIC dans la perspective d'une refonte d'ensemble des grilles de rémunération, y compris dans la fonction publique.

Plusieurs SMIC ?

Le SMIC est une rémunération horaire.

Le maintien du revenu mensuel des salariés au SMIC passant à 35 heures à été assuré par la création d'une garantie de revenu mensuel ; leur salaire se décomposant alors en deux parties : 151,67 x SMIC horaire + complément (GRM).

Le choix d'une augmentation du taux horaire qui aurait assuré ce maintien, entraînant l'augmentation de 11,4 % du SMIC « 39 heures » a ainsi été écarté.

L'augmentation de la garantie mensuelle étant de par la loi plus faible que celle du SMIC horaire, la rémunération des smicards s'est peu à peu différenciée en fonction de la date de passage aux 35 heures. Toutes les organisations syndicales demandent le retour à un SMIC unique.

La FSU est pleinement concernée

Le nombre de salariés payés au SMIC, c'est-à-dire de 865 à 891 euros en juin 2002 (5 610 F à 5 848 F) net s'accroît. Les jeunes sont massivement touchés, y compris dans les trois fonctions publiques avec plus de 350 000 emplois-jeunes ou CE-S.

Dans la mesure où le traitement minimum de la fonction publique est fréquemment dépassé par le SMIC, une indemnité différentielle a été créée. En janvier 2002 la référence au SMIC a été remplacée par la référence la moins favorable (151,67 x taux horaire), ce qui correspond à « 35 heures payées 35 ».

Trois objectifs pour la FSU :

– revaloriser et unifier le SMIC en portant rapidement la rémunération mensuelle nette à 1 143 euros (7 500 F) ;

– dans l'immédiat définir l'indemnité mensuelle fonction publique en référence au SMIC 39 heures ;

– l'ouverture de négociations salariales, portant y compris sur la reconstruction de la grille des rémunérations. A travers les choix gouvernementaux, c'est l'ensemble de la politique salariale, caractérisée par l'importance des plus faibles revenus qui est concerné. Le dialogue social risque de tourner court. ■

Anne Féray

NBI EN ZONE SENSIBLE Mauvais payeur

Par application d'un décret du 30 mai 1997, les CO-Psy. qui exercent en zone sensible ont droit à 30 points de NBI (nouvelle bonification indiciaire). Mais le recteur de l'académie de Créteil estime que 10 points, c'est bien suffisant.

Avec l'aide du secteur de l'action juridique du SNES, une collègue a saisi le tribunal administratif d'une demande en référé-provision. Le juge des référés vient de faire droit à sa requête et a condamné le mauvais payeur à régler sa dette(1).

Dire qu'il faut en arriver là pour obtenir l'application d'un texte clair ! Décidément, l'illettrisme frappe partout...

Un modèle de requête est disponible pour les syndiqués qui se heurteraient au même problème.

Francis Berguin

(1) Trib. Adm. de Cergy-Pontoise, ordonnance du 4 juin 2002, Madame Mireille Robert, n°0200502.

PHILOSOPHIE Après les annonces ministérielles

Le SNES a lancé une consultation des syndiqués par internet sur les annonces du ministre.

La tonalité générale des réponses est assez nuancée. Les collègues insistent sur la 4^e heure en S.

Beaucoup estiment que la proposition de L. Ferry de faire retravailler M. Fichant sur le programme Renault sans les questions ouvre des perspectives. De la lassitude aussi.

Le souci très majoritaire de ne pas compromettre le déroulement du baccalauréat et de se faire comprendre de l'opinion.

Le SNES a adressé un 4 pages à tous les syndiqués contenant des extraits représentatifs et un appel à des as-sises nationales à la rentrée.

Denis Paget

NOUVELLE-CALÉDONIE Atteintes à la protection sociale

Un nouveau régime de protection sociale va être mis en place en Nouvelle-Calédonie.

Celui-ci porte atteinte à la protection sociale des fonctionnaires d'Etat qui seront désaffiliés de la Sécurité sociale métropolitaine.

A l'heure de la couverture maladie universelle, ils ne bénéficieront plus de ce droit fondamental.

Les fonctionnaires territoriaux seront, quant à eux, obligés de prendre, en plus du régime obligatoire, une couverture complémentaire, mais sans pouvoir choisir leur mutuelle.

Le nouveau système se traduit pour tous par une moins bonne protection sociale payée plus cher.

Le système se donne comme alibi une fausse solidarité : seuls les revenus salariés cotisent, les revenus financiers ou immobiliers échappant à toute contribution.

Le SNES et la FSU ont vivement dénoncé ces atteintes et ont déjà déposé une pétition largement signée.

Devant le peu de réponses des responsables de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie la FSU a déposé un préavis de grève reconductible à partir du 17 juin.

Roger Ferrari

BACCALAUREAT 2002

Déroulement

Toujours des problèmes

Le baccalauréat 2002 s'est déroulé dans des conditions globalement satisfaisantes. Cependant des problèmes continuent à se poser, de façon parfois récurrente, au niveau de la confection des sujets ou celui de la convocation des examinateurs. Comment des erreurs aussi grossières que celles du sujet de spécialité en SES peuvent-elles survenir ? Comment des sujets comme celui de mathématiques-informatique peuvent-ils être aussi éloignés de l'esprit des programmes et donner une image aussi réductrice des compétences travaillées tout au long de l'année ?

Sur le plan matériel, les problèmes de constitution des jurys sont toujours aussi présents, particulièrement en région parisienne : mau-

vaise utilisation du « vivier » de correcteurs conduisant à surcharger certains collègues tandis que d'autres ne sont pas convoqués, raccourcissement des délais de corrections, parfois du fait d'IPR qui exigent la communication des résultats avant la validation pour « harmoniser » (nous condamnons fermement toute forme de pression sur les correcteurs), chevauchement de missions assez fréquents, particulièrement pour les enseignants de lettres ...

Le SNES reste vigilant sur les problèmes et demande à rencontrer le ministère pour améliorer les conditions du bac 2003. Faites-nous part de vos remarques et des incidents que vous avez pu constater. ■

Roland Hubert

Le dessin de la semaine



EAF

Chronique d'une épreuve

Dures journées pour les correcteurs de l'EAF. Les témoignages qui nous parviennent confirment nos analyses. La complexité du dispositif, l'absence de consignes claires ont provoqué nombre de cafouillages d'autant plus que certains IPR ont donné une interprétation rigide des modalités.

Difficultés de toutes sortes : pour se procurer les textes inscrits ou les

descriptifs, les manuels, pour élaborer des questions quand les descriptifs sont trop nombreux – une collègue de la région parisienne fait état de 21 descriptifs ! Le SNES est intervenu à de nombreuses reprises ce qui a permis de résoudre un certain nombre de problèmes notamment à Lyon, Toulouse, Aix.

Unanimes les collègues dénoncent à juste titre l'alourdissement de la

charge de travail : chevauchement des calendriers de correction et d'interrogation, augmentation du nombre de candidats rendent les journées insupportables. Malaise des professeurs qui sont amenés à connaître le nom des collègues, l'établissement, le numéro de la classe parfois quinze jours à l'avance.

Un tel dispositif est-il favorable aux élèves ? On peut en douter. Il

importe donc de tirer un bilan précis de l'EAF 2002. Le ministère doit organiser une large concertation prenant en compte l'avis des collègues afin de définir des épreuves conformes, dans le cadre du baccalauréat examen national, à l'intérêt des élèves.

Nous appelons les collègues à remplir le questionnaire et à signer la pétition. ■

Marylène Cahouet

Observatoires

La démocratisation est-ce possible ?

Le premier mercredi des observatoires des contenus et des pratiques s'est déroulé à Paris mercredi 26 juin à partir du livre de Stéphane Beaud « 80 % au bac et après ? ».

Il a notamment développé les ruptures entre lycée et faculté, les rapports au lycée conditionnés par les rapports au quartier, la socialisation différenciée fille/garçon qui permet aux filles de travailler scolairement, et la très grande liberté offerte aux garçons qui confine le travail scolaire au moment de la classe. Le difficile rapport à l'écrit, et notamment à la lecture, des milieux populaires, à la fois en raison d'une résistance, mais également parce que la lecture suppose repli sur soi, calme, lieux privés quasi inexistantes dans les cités de plus en plus dégradées.

Il y a une ambiguïté forte, ces jeunes de milieu ouvrier veulent échapper au monde ouvrier de



© THIERRY NECTOUX

leurs parents ; l'école et le statut que procure le lycée leur permet de penser qu'ils vont y parvenir, mais les garçons par manque de travail réel, de connaissance des codes scolaires, finissent souvent par grossir le rang des précaires, et pour certains devenir ouvriers. Cette dévalorisation de la condition ouvrière percute le système scolaire et il serait nécessaire que les enseignants soient informés voire formés un peu à la sociologie pour

comprendre ces grandes transformations sociales.

Des interrogations ont été formulées sur la manière dont les jeunes se sont réapproprié les 80 % au bac, compris comme bac général, et les stratégies collectives qu'ils ont mises en œuvre pour y parvenir. Le rapport à l'argent, via les petits boulots qui provoquent l'absentéisme qui conduit inéluctablement à l'élimination des enfants des couches populaires d'une bonne

scolarité, a été longuement abordé ainsi que l'utilisation des bourses, qu'il faut notamment pour les filles bonnes élèves ne pouvant devenir enseignantes faute de pouvoir se lancer dans trois années d'études supérieures.

En faisant le lien entre l'évolution de notre société au niveau du marché du travail, des modes de vie, des rapports au travail des jeunes, des rapports parents-enfants dans ces milieux et plus généralement de l'évolution des rapports sociaux, Stéphane Beaud, nous a permis de poser avec une vision plus large, la question de la démocratisation.

Des pistes de réflexion et de travail pour le syndicat se sont dessinées. Réduire l'échec scolaire passe certes par une réflexion sur nos pratiques de classe, la mobilisation des élèves, mais également sur ce qui se passe hors la classe, pour permettre que ce temps soit aussi un temps d'étude. Il est nécessaire de travailler ces questions et d'élaborer des propositions avec d'autres partenaires.

Gisèle Jean

TEMPS DE TRAVAIL

RTT des CPE et CO-PSY

Après son installation, le nouveau gouvernement gèle toute une série de textes dont ceux sur la RTT des CPE et CO-PSY, sous prétexte d'un audit financier.

L'argument avancé serait celui de l'absence de création d'emplois qui rendrait difficile l'application de la RTT !

Louable souci tout d'un coup de se préoccuper de la question des emplois ! Cette question a constitué l'axe de nos revendications syndicales et, dans les négociations comme au CTPM, nous n'avons eu de cesse de rappeler les besoins. En tout état de cause, l'évolution et l'alourdissement des missions des CPE et CO-PSY légitime totalement l'application de la RTT pour ces personnels et nous exigerons le respect des engagements.

Lors de la rencontre que nous avons eue au cabinet du ministre le 17 juin, nous sommes intervenus en ce sens et avons insisté sur l'urgence de discussions et de mesures sur ce sujet. Dans la suite des actions menées par les personnels, nous étudions toutes les formes possibles de mobilisation à la rentrée et appelons les collègues à débattre et exprimer leurs réactions.



© D. MAUNOURY

CPE : en grève à la rentrée

Le conseil national du SNES des 18 et 19 juin a décidé d'une semaine d'actions au moment de la rentrée scolaire. Le collectif national des CPE réuni le 26 juin s'inscrit dans ce cadre et s'est prononcé pour une journée de grève le jeudi 5 septembre afin de réclamer la mise en application de

la réduction du temps de travail à 35 heures.

Des réunions et assemblées générales sont prévues dans chaque académie et seront organisées lors de la semaine de prérentrée (R - 1) afin d'informer les collègues et de débattre avec eux de l'action et de ses suites.

Le SNES revendique les 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues sur 38 semaines maximum sans annualisation ni flexibilité, des créations de postes accompagnées de l'augmentation des postes aux concours, le respect de nos missions dans le cadre de la circulaire de 1982 et de la nature de notre métier.

Evelynne Salé

CO-PSY : pour une action unitaire

Le temps consacré à l'examen des conséquences financières de l'application de la RTT, a sans nul doute redonné espoir à tous ceux qui y voient la mort annoncée du service public.

Gageons qu'ils s'efforceront de revenir sur les textes négociés pour imposer l'annualisation et la flexibilité prévues dans le décret du 25/8/2000.

Ainsi, serait-il encore plus facile d'obliger les personnels à accepter diverses missions, toutes plus prioritaires les unes que les autres.

Nous devons construire dès la rentrée un rapport de force pour nous y opposer.

Le conseil national a décidé le

principe d'une semaine d'action dès la rentrée.

Le secrétariat de catégorie appelle les collègues à profiter des réunions de préparation de rentrée pour discuter syndicalement des formes à donner à la poursuite de l'action.

D'ores et déjà, nous proposons de faire du 5 septembre, dans l'unité avec nos camarades CPE, une journée d'action nationale incluant des rassemblements et pouvant aller jusqu'à la grève si le blocage persiste.

Cette action s'inscrira dans notre campagne pour des créations de postes et la revalorisation du métier.

Catherine Remermier

Santé des personnels

Inquiétudes et espoirs !

Nous avons été alertés par plusieurs collègues de l'académie de Lille sur les conséquences néfastes du décret n° 2001-99 du 31 janvier 2001. Ce décret modifie les barèmes indicatifs des taux d'invalidité. Or, ce taux est pris en considération pour l'admission à la retraite pour invalidité et pour le calcul du montant de cette retraite dans certains cas.

Des comités médicaux semblent revenir sur des dossiers déjà traités et baissent leurs taux d'invalidité, mettant nos collègues dans une situation critique.

Le SNES est intervenu nationalement et localement pour que les taux les plus favorables soient appliqués aux collègues dont les cas avaient été réglés avant le 31 janvier 2002 comme le prévoit le décret.

Nous continuons à intervenir pour que les procédures de reclassement et de réadaptation soient privilégiées au lieu de mises en retraite prématurées pour invalidité, qui ne correspondent forcément pas aux souhaits des collègues.

En ce sens, nous nous réjouissons que la circulaire sur le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés, parue au BO du 2 mai 2002, permette une meilleure prise en compte des personnels déjà en poste et devenus malades, elle propose notamment une diversification des postes « réemploi », et précise les améliorations de conditions de travail à apporter dans l'aménagement des postes de travail et l'aide éventuelle d'assistants. Il faut obtenir dans les départements et les académies une mise en œuvre effective de cette circulaire afin que les améliorations ne restent pas lettre morte.

Elizabeth Labaye, Marie-Noëlle Gilbert, Colette Llech

STAGES DE FORMATION SYNDICALE RENTRÉE 2002

Poursuivre la démocratisation et élever le niveau de qualification

La place de la voie technologique dans le système éducatif

Paris 16 et 17 octobre 2002

Pour le développement des formations supérieures en SMS

17 et 18 octobre 2002

S'inscrire auprès de : SNES formation syndicale, 7, rue de Villersexel 75007 Paris

ASSISTANTS ÉTRANGERS Améliorer la situation

Le groupe langues vivantes du SNES a lancé en avril dernier un questionnaire concernant les conditions matérielles et pédagogiques faites aux assistants étrangers dans les établissements. Les réponses qui nous sont parvenues mettent en évidence :

- une aggravation certaine des conditions de travail des assistants, de plus en plus nombreux à intervenir dans plusieurs établissements ;
 - une « galère » de début d'année inacceptable sur le plan administratif et financier (salaire en novembre, voire décembre, problèmes d'hébergement, de visas, de Sécurité sociale) choquante à l'égard de jeunes étrangers accueillis en France ;
 - des choix pédagogiques difficiles pour les enseignants et les établissements qui ne permettent pas un travail efficace dans les conditions horaires actuelles.
- Ce sont souvent les enseignants de langues vivantes qui prennent en charge ces questions avec l'assistant à la rentrée. Nous nous adressons dès maintenant au ministère pour exiger que des directives soient données à tous les niveaux pour faciliter l'intégration de ces jeunes. Rappel : une action langues vivantes aura lieu en octobre sur laquelle chacun doit réfléchir et donner son avis.

Thérèse Jamet-Madec, Mireille Breton

TPE Toujours la confusion

De nombreux collègues nous interrogent sur le statut des TPE (travaux pratiques encadrés) de Terminale pour l'année 2002/2003. La seule référence actuelle est la circulaire parue au *BO* n° 19 du 9 mai 2002. Les modalités retenues (généralisés mais facultatifs au bac, coefficient 2 affecté aux points au-dessus de la moyenne, dispositif transitoire pour certains établissements... voir *l'US* n° 570) nécessitent une modification du règlement du baccalauréat. Cette modification n'a pas été présentée au CSE, et ne pourra donc être publiée avant la rentrée. Nous n'avons aucune précision sur les modalités de l'évaluation qui doivent être revues puisque celles de cette année ne concernaient que l'année scolaire 2001/2002. Il n'est pas admissible qu'élèves et enseignants, encore une fois, se retrouvent devant une telle confusion avant de commencer l'année scolaire.

Roland Hubert

FLE Appel à contribution

Le SNES vient de constituer un groupe de travail intersectoriel sur l'enseignement du FLE (français langue étrangère) avec l'objectif de développer une réflexion approfondie sur un domaine dont les enjeux sociaux, culturels et professionnels sont majeurs. Il s'agit notamment de proposer, à court terme, des réponses concrètes à deux problèmes identifiés comme prioritaires :

- la dégradation de l'enseignement du FLE, tant en France qu'à l'étranger, dans un contexte de désinvestissement du service public et de « marchandisation » de cet enseignement ;
- la détérioration des statuts et des rémunérations des personnels qui pâtissent d'une absence de reconnaissance institutionnelle et de certification professionnelle.

Plusieurs pistes sont ouvertes après un premier examen avec le secrétariat national. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des besoins, il faut réfléchir à la mise en place de formations qualifiantes dans le cadre de la formation continue, en corrélation avec la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et des certifications complémentaires. L'introduction d'une option « FLE » est à envisager, en particulier dans les Capes de langues vivantes et de lettres. Par ailleurs, il semble urgent de réfléchir à une didactique commune à toutes les langues vivantes, et au français, à l'élaboration d'un socle grammatical commun, à la possibilité ou non d'une terminologie commune.

Vaste chantier qui appelle les contributions des syndiqués concernés.

Francis Valenti (formation des maîtres)

Thérèse Jamet-Madec (contenus)

Marylène Cahouet (formation continue)

Christain Louedec (hors-de-France)

pedago@sn.es.edu ou fmaitres@sn.es.edu

Un cédérom pour les TICE

Le cédérom « 15 ans de publications de la revue de l'EPI » vient de paraître : 1 700 articles et documents, 1 000 auteurs. Recherche plein texte, et sur titres, auteurs, sujets, mots-clés, opérateurs booléens. Exploitation des résultats et exportation des textes et images. Il s'agit de réflexions sur l'utilisation pédagogique des TICE, de témoignages, de comptes rendus de démarches concrètes dans les classes pour toutes les disciplines et activités et dans tous les ordres d'enseignement. Site : <http://epi.asso.fr>

Evaluation des fonctionnaires

Une question omniprésente

Le *Journal officiel* du 2 mai publie un texte réformant les modalités d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires. Les enseignants ne sont réglementairement pas concernés puisque leurs statuts particuliers prévoient des modalités de notation et d'avancement dérogatoires au texte général. Pourtant, les principes qui ont conduit à cette révision alimentent une réflexion très active sur l'évaluation des enseignants.

« Le maillon faible »

Le décret publié au *JO* instaure le principe d'un entretien d'évaluation conduit par le supérieur hiérarchique direct portant sur les résultats professionnels de l'agent, ses besoins



© CLÉMENT MARTIN

de formation compte tenu des missions qui lui sont fixées et ses perspectives d'évolution de carrière. La FSU a obtenu que le compte rendu de cet entretien puisse être complété par le point de vue de l'agent. La notation arrêlée entraînera des rythmes différenciés d'avancement d'échelon. Le récent décret amplifie les différences, 20 % des agents bénéficiant du rythme le plus rapide. Selon les promoteurs de la réforme, valoriser plus nettement un petit nombre d'agents

renforcerait le dynamisme des équipes. Mais la distinction ne s'arrête pas là, des personnels pouvant voir leur avancement d'échelon retardé, et l'économie faite sur leur dos redistribuée aux autres agents du service. Défendant une autre conception du travail d'équipe, la FSU s'est opposée à ce texte, ainsi que FO et la CGT. L'UNSA, se félicitant de la modernisation de l'évaluation, a voté pour, de même que la CGC et la CFDT, la CFDT s'abstenant.

Et les enseignants ?

S'ils ne sont pas concernés par l'application de ce texte, la question de l'évaluation de leur travail est traitée par de nombreux rapports. Tournant le dos à la double notation – administrative et pédagogique – les réflexions en cours valorisent l'entretien, écartant de fait l'essentiel du métier : la relation pédagogique et les contenus enseignés. Pour être reconnu bon prof, il vaudra mieux s'investir dans le projet d'établissement, les activités transversales, les relations avec l'extérieur. Les enjeux pour notre métier sont essentiels. La vigilance est de mise. ■

Anne Féray

Le Haut Comité de l'évaluation de l'école a commandé un rapport sur l'évaluation des enseignants. Ce rapport présenté au HCEE le 31 mai ne sera pas diffusé avant septembre, c'est-à-dire au moment où le HCEE donnera un avis sur la question au ministre.

Cependant, des fuites ont eu lieu et le rapport a fait l'objet d'articles dans la presse. Nous avons contesté très fortement la teneur du rapport notamment les propositions qui visent à enfermer l'évaluation au niveau local, à mettre en place autour de l'enseignant un maillage très fort qui loin de l'aider à améliorer la qualité de son enseignement le conduit à se mettre en conformité.

Nous reviendrons plus longuement sur ce rapport lors de sa diffusion officielle.

Gisèle Jean

Communiqué commun AEAT/SNES

Pour que les sciences et la technologie fassent partie intégrante de la culture commune obligatoire !

L'AEAT (Association des enseignants d'activités technologiques) et le SNES/FSU dénoncent les choix opérés par le ministère pour le collège et explicités dans la circulaire de rentrée collège. Ils regrettent que les déclarations récentes du ministre (conférence de presse du 23 mai 2002) ne s'appuient ni sur la réalité du terrain, ni sur la réalité des moyens mis en œuvre. En effet, le discours du ministère visant à valoriser la formation scientifique et technologique ne trouve pas de concrétisation, bien au contraire.

1. L'enseignement de technologie en particulier, sera dispensé en classe entière, d'où l'impossibilité pour les élèves de produire, de manipuler, de tester ou mettre en œuvre des solutions ; c'est, une fois encore, une aggravation des conditions de travail pour les élèves et les enseignants.
2. En technologie, le professeur aura en charge plus d'une douzaine de classes de plus de vingt-cinq adolescents. La démarche de projet, la fabrication ou le travail spécifique sur machines (quelles qu'elles soient), la nécessité de coordonner des sous-groupes d'élèves travaillant en autonomie sur de longues périodes sont incompatibles avec l'effectif de classes complètes.
3. Les itinéraires de découverte sont rendus obligatoires, par conséquent, faute de moyens spécifiques, l'horaire de technologie est ramené à son minimum. Les signataires regrettent qu'aucune réflexion transversale sur les contenus des disciplines n'ait été menée au préalable.

Dans ces conditions, l'enseignement disciplinaire spécifique de technologie sera réduit et ne permettra plus d'aborder la démarche de projet technique dans des conditions correctes. Peut-on encore, alors, parler d'approfondissement dans les itinéraires de découverte banalisés ?

Les projets réalisés dans le cadre des IDD, même disposant des conditions requises pour leur mise en œuvre, ne pourront compenser un enseignement qui ne dispose plus d'un ancrage suffisant dans la formation générale de l'élève. Ces dispositions

ouvrent la porte à tous les projets, plus ou moins construits et sacrifient des apprentissages indispensables pour les collégiens. Force est de constater que la logique choisie par le ministère est plus celle d'une vulgarisation technique que celle d'une réelle formation des élèves et que l'abandon d'un certain niveau d'exigences remet en cause une réelle formation technologique des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire.

L'AEAT et le SNES sont très opposés aux projets concernant la classe de Troisième, projets qui conduiraient à évacuer les sciences et techniques de la culture commune, à développer voir à reporter l'enseignement de la technologie au lycée professionnel pour les élèves en difficulté.

Enfin, l'AEAT et le SNES rejettent tout regroupement des disciplines technologiques et scientifiques. L'étude du vivant, de la matière, du monde des objets ne se font pas avec les mêmes méthodes, ni les mêmes démarches, leurs référents sont différents ; en séparant leur étude, on aide l'élève à se situer, à mieux s'approprier la connaissance.

L'AEAT et le SNES rappellent leur volonté de développer, pour un plus grand nombre, une culture générale équilibrée et constatent que cette réforme ne le permettra pas.

L'AEAT et le SNES demandent le développement d'une composante scientifique et technologique dans le cadre de la culture commune, développement qui passe par une

révision des contenus, par des horaires suffisants, des cours en groupes restreints et la nécessité de recruter en plus grand nombre des enseignants réellement formés.

Il s'agit d'enjeux cruciaux aujourd'hui, pour non seulement créer des appétences pour les activités scientifiques et techniques (motif de circonstance), mais encore pour défendre le principe d'activités scolaires basées sur la rationalité et l'argumentation, afin de préparer le citoyen à contribuer, demain, aux décisions politiques mettant en jeu des concepts scientifiques et techniques. ■



© D. MAUNOURY



UNITÉ ET ACTION Pour un syndicalisme qui n'esquive aucune question

En quelques semaines le paysage politique vient de connaître des événements d'une portée considérable qui interrogent aussi le syndicalisme.

Première interpellation, majeure, c'est le "séisme" du premier tour de la présidentielle : désaveux

cinglants des partis de gauche comme de droite et surtout explosion de l'abstention et du vote pour l'extrême droite. Au-delà de ce qui incombe en propre aux politiques, le syndicalisme, pris dans son ensemble, ne peut pas s'exonérer de s'interroger sur ses propres responsabilités. D'autant plus que « l'insécurité sociale » a été décisive : renforcement de l'exclusion et des inégalités, plans de licenciement et nouvelle dégradation de l'emploi, développement de la précarité, effets négatifs des 35 h sur les rémunérations et les conditions de travail de nombreux salariés. Tous les sondages confirment que sont les exclus, les plus jeunes, les moins diplômés et des couches sociales les plus défavorisées qui ont choisi ces formes d'expression. Le syndicalisme avec toutes ses faiblesses et toutes ses divisions n'a pas su donner, lui non plus, les réponses nécessaires. Et la crise de la représentation qui frappe aujourd'hui le politique n'a aucune raison d'épargner le syndicalisme. Notre syndicalisme doit donc travailler à son rassemblement et à sa capacité de mobiliser les salariés, dans leur ensemble, autour de ses propositions. Il doit aussi occuper toute sa place sur le terrain des valeurs. Le lien privilégié que le Snes et la Fsu entretiennent avec l'Education et avec la jeunesse leur don-

nent une responsabilité particulière pour contribuer à ce que le sursaut qui a marqué la journée du 1er mai ne reste pas sans suites.

Deuxième interpellation : l'échec de la gauche laminée, sans projet de rechange et sans stratégie alternative conduit à d'importantes remises en cause et à un foisonnement d'initiatives qui sont l'occasion de multiples sollicitations du mouvement social, associations et syndicats.

Notre syndicalisme doit rester indépendant de toute construction politique et parer à toutes les tentatives d'instrumentalisation. En même temps, il ne peut être question qu'il se désintéresse d'un débat public qui portera nécessairement sur les possibilités de construire d'autres choix économiques et sociaux. Ce débat le concerne très directement, notamment parce que s'y joue la crédibilité de ses propres propositions. Ce qui signifie aussi qu'il aborde les questions de la construction européenne et des alternatives à la mondialisation libérale d'une manière beaucoup plus offensive.

Troisième interpellation : la droite détient tous les instruments de pouvoir pour 5 ans. Si le programme a été peu explicité au cours de la campagne, les premiers pas du gouvernement auront suffi pour éclairer l'opinion : baisse des impôts profitant aux contribuables les plus aisés, refus du coup de pouce pour le Smic, sommet de Séville avec ce qu'il signifie comme pression sur les dépenses publiques et notre système de retraite, déclarations inquié-

tantes pour l'Education. Dans cette situation, le syndicalisme se condamnerait à l'impuissance s'il se contentait de pratiquer le procès d'intention ou de miser sur un hypothétique 3^e tour social.

Le meilleur moyen d'éviter la remise en cause des acquis et de combattre la régression sociale reste de mettre en avant ses propositions pour le progrès social et de faire toute la clarté sur les choix gouvernementaux comme sur les cohérences qui les sous-tendent. C'est à ce prix qu'il réalisera les conditions des mobilisations qui, à n'en pas douter, s'avéreront nécessaires. ■

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

(liste conduite par Bernard Collongeon)

Soyons à la hauteur de nos responsabilités !

Le retour de la bête, il y a un mois à peine, a rappelé brutalement la crise du politique, exprimé massivement le rejet de gouvernants qui ont favorisé la marée montante du libéralisme en minant une à une les digues susceptibles de la contenir. Il a aussi souligné la faiblesse, voire la désorientation d'un mouvement syndical incapable de proposer des solutions alternatives, de combattre l'émiettement social, de mobiliser sur des revendications claires, offensives et unifiantes, quand il n'a pas, comme la direction de la CFDT, purement et simplement accompagné les politiques libérales... Il est urgent d'en tirer les leçons, de passer du constat à l'action, à commencer par notre propre secteur. N'attendons pas que les divisions syndicales s'estompent pour adopter une orientation plus déterminée, des pratiques plus combatives, un fonctionnement plus démocratique.

Pour commencer, n'entretenons pas d'illusions sur le gouvernement qui vient de s'installer : il a bien un projet politique de droite (et lui n'a pas besoin de s'en cacher). Ses priorités ? « Sécurité et fiscalité ». Plutôt que la prévention et l'éducation, la répression, plutôt qu'un développement ambitieux des services publics, la baisse de l'impôt direct et, donc, moins de services publics. Dans l'éducation, il peut utiliser ce qui a été mis en place par la « gauche » pour généraliser un enseignement à plusieurs vitesses, accroître sans commune mesure le tri social à tous les niveaux, adapter étroitement l'école aux besoins des entreprises, tout en aggravant son éclatement territorial et en privatisant tout ce qui peut l'être. Pour les personnels, la rentrée

prochaine, préparée par le ministère Lang, va voir exploser le nombre de précaires, et derrière les pièges de la « reconnaissance du mérite » et de « l'individualisation des carrières » se profile toujours plus de flexibilité, d'arbitraire et d'autoritarisme des chefs d'établissement et des inspecteurs. Sur les conditions de travail, les rémunérations, rien à espérer sans lutte conséquente : pacte de stabilité oblige. Et le danger est grand d'une offensive contre les retraites, cet été peut-être... La vigilance s'impose. Ne nous trompons pas sur le « dialogue social » dont se gargarise ce gouvernement. Outre une fonction électorale évidente, ce « dialogue » à sens unique, où ne sont étudiés sérieusement que les projets gouvernementaux, a surtout pour but de neutraliser les directions syndicales, de trouver avec elles les petits arrangements qui les feront rester tranquilles sur le fond. Tomber dans de tels pièges, ce serait ignorer nos responsabilités face aux enjeux de la période, surtout après le 21 avril. Préparons-nous plutôt avec détermination pour les batailles proches : pour mettre enfin un terme à la précarité, contre l'école du tri social et de l'exclusion qu'on veut nous imposer, pour des conditions de travail de tous les personnels permettant au service public d'éducation de remplir ses missions, élaborons des revendications claires, offensives et capables de rassembler, préférons l'action collective au sondage, le rapport de force à la négociation « à froid ».

Engageons résolument le SNES et la FSU au côté du mouvement social qui, de Seattle à Porto Alegre, ne cesse de grandir contre la mondialisation capitaliste. ■

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

(liste conduite par Pierre Stambul)

Quel que soit le gouvernement, un seul impératif : le prendre de vitesse !

Les bouleversements que nous venons de connaître auraient nécessité un débat approfondi dans notre syndicat et une mobilisation active contre l'extrême droite et contre l'offensive libérale sur fond de dérive sécuritaire de Chirac et Raffarin. Discrète entre les deux tours des présidentielles, la direction de notre syndicat a carrément supprimé la CA nationale des 14-15 mai et a publié des communiqués lénifiants sur le ministre Ferry comme si elle ignorait la nature du personnage et du gouvernement dont il est membre.

Le « séisme »

La « gauche » a perdu le pouvoir car elle n'a ni su, ni voulu s'en

prendre aux injustices sociales. Elle a repris à son compte les dogmes libéraux et des aspects du discours sécuritaire. Elle a participé à la montée de la misère et de la précarité, à la dégradation des services publics et des prestations sociales, et a laissé le tissu social se déliter. Dépréciés et dévalorisés, les travailleurs sont devenus des proies pour la démagogie de l'extrême droite fascisante. Le mouvement syndical, avec ses directions qui n'ont pas vraiment fait preuve d'indépendance et qui, pendant des décennies, ont négligé ou méprisé les revendications des précaires et des chômeurs, porte une lourde responsabilité. Défaite au second

tour des présidentielles ou aux législatives, l'extrême droite voit cependant son discours de haine et d'exclusion légitimé. Tous les partis rivalisent dans le délire sécuritaire comme si « l'insécurité » était ethnique ou individuelle alors qu'elle est avant tout sociale. Les sans-papiers sont toujours pourchassés et les lois liberticides contre les pauvres et les immigrés sont renforcées.

Chirac-Raffarin-Ferry : un gouvernement de combat

C'est la droite arrogante, chassée du pouvoir après décembre 95, qui revient avec un programme de revanche. Un grand patron est

au ministère de l'Economie. Les premières mesures (augmentations très substantielles pour les médecins alors que les minima sociaux restent « bloqués ») donnent la couleur. À l'Intérieur et à la Justice, Sarkozy et Perben justifient à l'avance les bavures policières et programment l'enfermement des mineurs. À l'Education, Ferry n'est pas n'importe qui. Il s'est rendu célèbre, il y a vingt ans, par un pamphlet contre Mai-68, Bourdieu et Foucault. Nommé par Bayrou à la tête des programmes et maintenu par Allègre et Lang, il est à l'origine des baisses drastiques d'horaires et de contenus de ces dernières années. Son acolyte Darcos vient d'avouer ouvertement qu'il fallait renoncer aux « 80 % d'élèves au niveau bac » et donc organiser l'exclusion massive des élèves vers des voies « subalternes ». Tout ceci, notre syndicat le sait et n'en tire pas les conséquences ! **Dès la rentrée, il faudra mobiliser et résister aux attaques libérales qui vont s'accélérer sur les retraites, sur l'école...** Nous devons prendre le pouvoir de vitesse sur les licenciements de non-titulaires et de stagiaires, ainsi que pour les milliers d'emplois-jeunes en fin de contrat, et imposer le réemploi de tous les précaires et leur titularisation sans condition. C'est le mouvement social uni qui fera échec, comme en 1995, à l'arrogance du pouvoir et du patronat. Le SNES doit donc appeler les établissements à débattre en AG des formes de refus de la rentrée, et proposer, dans le cadre le plus unitaire possible, des échéances de coordination dès la rentrée. ■

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

Revenir aux revendications, revenir au syndicalisme

Les élections viennent de se terminer. Un nouveau gouvernement est en place. Toutes nos revendications demeurent. Comment les défendre ?

Voilà pourquoi il est nécessaire de revenir sur une série de questions.

Le syndicalisme est en danger

Concernant l'élection présidentielle, nous nous félicitons du fait que l'US ait interpellé les candidats sur les revendications : postes, réformes même si nous ne partageons pas tous les termes de cette lettre. Par contre, nous sommes de ceux qui, comme cela a été dit dans des réunions par des syndiqués « **considèrent que la FSU nationale a fait une faute** » en appelant de fait à voter Chirac et qu'« **une organisation syndicale n'a pas à violenter la conscience de ses syndiqués** » d'autres ajoutant « **car enfin ce n'est pas Le Pen qui a fait tuer Malek Ousseki** ». En effet, à travers cette question, c'est la question fondamentale de l'indépendance de l'organisation syndicale par rapport aux partis politiques qui est posée. Faut-il rappeler que le rôle d'une organisation syndicale n'est pas de dire aux syndiqués ce qu'ils doivent penser ou voter, il est de rassembler les personnels pour défendre leurs revendications. Sortir de ce rôle,

c'est mettre en péril l'existence du syndicat.

Nous ne pensons pas que le rôle du SNES soit de « **contribuer à reconstruire des politiques de progrès** » (gros titre de l'US du 26 avril), à participer à des forums ou des structures politiques pour lesquels il est sollicité, ni de prendre pour modèle la CFDT de Nicole Notat qui se définit comme « **un mouvement social** »... « **acteur de la fusion, de la conciliation d'intérêts particuliers en intérêts collectifs** » (rapport au 45^e congrès, nous soulignons le mot conciliation). Le gouvernement actuel, dans la continuité du gouvernement Jospin, sous couvert de « **renovation du dialogue social** » et de « **bonne gouvernance** » va redoubler d'efforts dans la volonté d'impliquer les organisations syndicales dans la mise en place de ses contre-réformes en particulier la réforme des retraites et la régionalisation.

Revenir aux revendications

Le rôle d'une organisation syndicale n'est-il pas de dire au nouveau gouvernement, au nouveau ministre Luc Ferry, en toute indépendance : nous refusons de voir appliquer la rentrée que Jack Lang avait préparée ?

C'est de revendiquer et d'aider les personnels à réaliser l'unité pour obtenir :

• La création des postes nécessaires, le rétablissement des

postes, des heures de cours supprimés à cette rentrée, comme les 500 postes exigés par les instituteurs de Loire-Atlantique.

• L'abandon des itinéraires de découvertes en collège, le rétablissement des horaires de cours, comme l'ont réclamé les 10 000 professeurs en grève le 4 avril dans l'académie de Créteil, avec les syndicats SNES, FO, SUD, et pas d'expliquer comme le fait la dernière US comment les mettre en œuvre.

• Le retrait des lycées des métiers, l'arrêt de la labellisation, comme l'ont réclamé les enseignants de LP et LT en grève le 2 mai dans la région parisienne avec le SNUEP-FSU, CGT, FO, SUD.

• Le retrait de la réforme des programmes de philosophie, application du programme Fichant.

• Non à la réforme des retraites dont le gouvernement Chirac-Jospin a pris l'engagement lors du sommet européen de Barcelone en mars 2002, retour à 37,5 annuités de cotisations pour le public comme le privé.

• Maintien du cadre national de l'éducation, maintien de notre statut et des corps nationaux, retour à un mouvement national de mutation, non à la régionalisation. ■

Jack Lefebvre
Collège André Chénier,
2, rue Diderot,
78200 Mantes-la-Jolie



ADAPT • Éditions

Histoire des sciences

En co-édition avec Vuibert, Adapt a créé une collection d'histoire des sciences, (dirigée par Jean Rosmorduc) destinée à un public large, non spécialiste mais désireux de comprendre :



La science au péril de sa vie. Les aventuriers de la mesure du monde d'Arkan Simaan.
206 pages – 20 € (réédité en 2002)
Les rocambolesques mais néanmoins très scientifiques aventures des savants au XVIII^e siècle, dans un monde troublé par les guerres et la Révolution.



La biologie du XX^e siècle, de Pasteur aux neurosciences de Paul Mazliak
352 pages – 29 €
Les acquis essentiels en médecine, biologie moléculaire, immunologie, neurosciences et génétique exposés de manière claire et synthétique.



La naissance du transformisme : Lamarck entre Linné et Darwin de Goulven Laurent
160 pages – 17 €
Cet ouvrage rend justice, textes à l'appui, à celui qui a ouvert la voie au concept, central aujourd'hui, d'évolution du vivant, et a été le précurseur de Darwin, faisant ainsi prendre à la science du vivant un tournant décisif.



Fabre, le miroir aux insectes de Patrick Tort
368 pages dont 32 reproductions couleur – 35 € (sous presse)
Le spécialiste de Darwin raconte ici la vie de Jean-Henri Fabre, célèbre naturaliste et personnage pittoresque, dont les « Souvenirs entomologiques » furent un modèle d'écriture pour des générations d'écoliers, et fait une analyse critique de sa démarche scientifique.

Un service du SNES dans le domaine des TICE

Cédéroms

• Production de cédéroms

Adapt a produit deux cédéroms, l'un en littérature, l'autre en histoire : deux énormes bibliothèques disponibles à l'écran, que les enseignants de ces deux disciplines ont souvent besoin de consulter :

« **Textes de référence en histoire et éducation civique - collège** » : contient tous les textes de référence et documents patrimoniaux recommandés par les programmes, presque toujours en texte intégral. Installation et utilisation très faciles sur n'importe quel ordinateur. Entrées par thèmes, auteurs, niveaux. Compatible PC et Mac – 13 €

« Littérature française : les 200 œuvres les plus étudiées dans le secondaire »

200 œuvres du patrimoine, en texte intégral avec un outil de recherche très performant. Cela permet à l'enseignant de découper lui-même les extraits qu'il veut étudier ou donner en devoir, de les transférer sur son écran pour les assortir de notes ou de questions, de retrouver n'importe quel texte à partir d'un morceau de phrase, de faire apparaître les occurrences d'un mot pour une étude thématique et ceci sur un corpus de 100 000 pages. Cet outil peut être utilisé aussi au CDI par des élèves pour la recherche du contexte d'une citation, l'étude d'un thème ou d'un personnage. 59,46 € (prix syndiqués : 44,21 €)

• Tests de cédéroms

Adapt a mis sur pied des équipes de testeurs composées de trois enseignants de disciplines différentes : ils testent les cédéroms éducatifs qui leur sont envoyés en vue d'une éventuelle utilisation pédagogique. Ce sont ainsi 400 tests faits par des collègues qui peuvent être consultés sur le site d'Adapt : www.adapt.snes.edu

SNES-Echanges vous propose

Correspondance

Tchad

• 28 ans, géographe, professeur d'histoire et de géographie au lycée agro-pastoral d'Am-Timan, près de Bongor, sous-préfecture située à 235 km au pied de Ndjamena, très jolie ville aux maisons de terre, en pleine savane, toute proche du magnifique parc animalier de Waza au Cameroun, recherche des correspondants aimant le foot, le ciné, la musique et la lecture et enseignant la même discipline.

Echanges de logements et de séjours

Espagne

• Professeur d'anglais de lycée, 49 ans, mariée à un fonctionnaire, avec un enfant de 17 ans, aimant la géographie, la musique, la lecture et la conversation, est intéressée par un échange de maison. La sienne se trouve à Pontevedra, à 4 chambres, 2 salles de bain et tout le confort. De plus, elle est à deux pas de plages merveilleuses. Elle aimerait que l'échange se fasse dans la 2^e quinzaine d'août 2002.

• Notre collègue, célibataire de 39 ans, professeur de français près de Vigo, en Galice, étant donné qu'elle adore la France et tout ce qui est français, aimerait correspondre et échanger des séjours avec des professeurs français, qui aiment voyager et les rencontres, les sports d'été et les langues. Si vous êtes intéressé(e) par les ports de l'Atlantique, le climat doux, les merveilleux paysages, n'hésitez pas à lui écrire.

• Professeur de physique/chimie dans un lycée (élèves de 14-18 ans) de la région d'Albacete, aimant les randonnées, le cinéma, parlant le français et l'anglais, aimerait entrer en contact avec d'autres professeurs pour correspondre, échanges de séjour ou de logement.

• Deux professeurs d'Argonos, près de Santander, aimeraient trouver une correspondante de 16 ans pour faire des échanges de séjour avec leur fille du même âge.

Echanges scolaires

Espagne

• Professeur ayant des élèves de 13-16 ans aimerait mettre sur pied un échange d'élève à élève, de groupes d'élèves ou simplement de professeur à professeur. Toute région bienvenue.

Québec

• Enseignante de géographie et d'histoire pour des élèves de 12 et 13 ans, dans une école secondaire de la région de Québec spécialisée dans le hockey, basket-ball et golf, recherche des correspondants français pour ses élèves (3 groupes de 35) pour la rentrée de septembre 2002.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges - 1, rue de Courty, 75341 Paris cedex 07. L'année qui se termine a vu se multiplier les échanges entre les collègues du monde entier, avec cette fois-ci l'Inde, l'Indonésie, le Tchad qui se sont ajoutés aux pays avec lesquels nous sommes en relation depuis plus de dix ans. Nous remercions l'ensemble des 400 collègues qui ont répondu aux propositions ; vous retrouverez SNES-Echanges dès la rentrée. N'hésitez pas à consulter notre site www.snes.edu, même pendant les congés.

Bonnes vacances à tous ! **Roger Charles Le Breton**

A commander à ADAPT Editions, 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.
Tél : 01 40 63 28 30 avec le chèque correspondant (port gratuit) libellé à l'ordre d'ADAPT ou commande en ligne sur le site d'Adapt (paiement sécurisé par carte bancaire)